|  |  |
| --- | --- |
| **Point de l'ordre du jour: ADM 1** | **Document C24/19-F** |
| **9 avril 2024** |
| **Original: anglais** |
|  |  |
| Rapport de la Secrétaire générale | |
| AFFECTATION DES ÉCONOMIES RÉALISÉES DANS LE CADRE DE L'EXÉCUTION DU BUDGET 2023 ET AFFECTATION DU FONDS DE ROULEMENT DES EXPOSITIONS | |
| **Objet**  Le présent document a pour objet de demander au Conseil d'autoriser l'utilisation des économies résultant de l'exécution du budget 2023 pour financer certaines activités qui ne sont pas couvertes par le budget ordinaire de l'Union. Il traite également de l'utilisation du solde du Fonds de roulement des expositions (EWCF) pour la mise en œuvre de projets de développement.  **Suite à donner par le Conseil**  Le Conseil est prié d'**approuver** le projet de Résolution reproduit dans l'[Annexe](#Annexe) ci-jointe au présent document.  **Lien(s) pertinent(s) avec le plan stratégique**  Le présent document est conforme au Plan stratégique de l'UIT pour la période 2024-2027.  **Incidences financières**  Affectation des économies résultant de l'exécution du budget 2023, d'un montant de **3 157 000 CHF**, pour financer des activités qui ne sont pas couvertes par le budget ordinaire. Transfert de **465 000 CHF** du Fonds EWCF au Fonds pour le développement des technologies de l'information et de la communication (FDTIC).  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  **Références**  *Décision 5 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires;* [*Résolution 11*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts/RES-011-F.pdf) *(abrogée par la PP-22) de la Conférence de plénipotentiaires; Résolutions* [*1111*](https://www.itu.int/itudoc/gs/council/c97/docs/res/131-fr.html) *et* [*1338*](http://www.itu.int/md/S11-CL-C-0106/en) *du Conseil; Documents du Conseil* [*C24/34*](https://www.itu.int/md/S24-CL-C-0034/en)*;* [*C23/116*](https://www.itu.int/md/S23-CL-C-0116/en)*;* [*C24/INF/2*](https://www.itu.int/md/S24-CL-INF-0002/en)*,* [*C24/52*](https://www.itu.int/md/S24-CL-C-0052/en)*,* [*C24/53*](https://www.itu.int/md/S24-CL-C-0053/en) *et* [*C24/63*](https://www.itu.int/md/S24-CL-C-0063/en) | |

# 1 Introduction

Lors de l'exécution du budget 2023, grâce à une gestion efficace des ressources, la direction n'a pas eu à utiliser le montant de 1 734 000 CHF autorisé en vertu de la Résolution 1405 pour équilibrer le budget 2023. De plus, l'exercice budgétaire s'est achevé sur un excédent s'élevant à 1 423 584,81 CHF. En conséquence, un montant de ***3 157 584,81 CHF*** reste disponible pour financer certaines activités qui ne sont pas couvertes par le budget ordinaire.

En outre, le solde restant du Fonds de roulement des expositions (EWCF) s'élève à 465 110,56 CHF.

# 2 Affectation aux travaux faisant suite à la CMR-23

La Conférence mondiale des radiocommunications de 2023 (CMR-23) a adopté des décisions et des résolutions ayant des incidences financières importantes d'un montant d'environ 12,5 millions CHF sur une période de quatre ans (2024-2027). Le Bureau des radiocommunications a procédé à une évaluation détaillée du montant minimum nécessaire pour mettre en œuvre les décisions de la CMR-23 en 2024, comme indiqué dans le Document [C24/63](https://www.itu.int/md/S24-CL-C-0063/en). Ce strict minimum s'élève à 3 330 000 CHF. À titre de contribution initiale, il est proposé d'affecter la totalité des économies réalisées dans le cadre de l'exécution du budget 2023, soit un montant de 1 423 000 CHF, à la mise en œuvre des décisions de la CMR-23. La direction souhaite inviter les États Membres à faire des contributions volontaires pour appuyer la mise en œuvre des décisions de la CMR-23.

# 3 Affectation à la mise en œuvre du processus de transformation et de la feuille de route associée, de la feuille de route pour l'amélioration du site web, du Programme des jeunes administrateurs (YPP) et des travaux préparatoires en vue du FMPT-26

a) Les arguments en faveur du changement en vue d'atteindre l'excellence institutionnelle à l'UIT ont été mis en évidence dans le Plan stratégique de l'UIT pour la période 2024-2027 et dans la Décision 5 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires. Par excellence institutionnelle, on entend l'amélioration de la qualité du travail du Secrétariat de l'UIT et, partant, l'amélioration des services fournis par l'UIT à ses membres et aux autres parties prenantes. Le processus de transformation et la feuille de route associée s'articulent autour de quatre piliers: 1) les personnes et la culture; 2) l'optimisation des ressources; 3) les systèmes, processus et outils; et 4) la gouvernance. La mise en œuvre, telle que décrite en détail dans le Document [C24/52](https://www.itu.int/md/S24-CL-C-0052/en), nécessitera des ressources humaines et des ressources financières.

b) Le processus de transformation comprend la feuille de route visant à améliorer les recherches effectuées sur le site web de l'UIT et l'harmonisation de ce dernier, qui est axée sur la création d'un site web moderne, adapté aux dispositifs mobiles, sécurisé et multilingue, caractérisé par une architecture de l'information unifiée et une taxonomie dûment définie. L'objectif est de fournir de solides capacités de recherche, une navigation

conviviale et une image de marque et des messages cohérents. Il s'agit également d'assurer une conception qui accorde la priorité à l'expérience utilisateur et vise à l'améliorer. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le Document [C24/53](https://www.itu.int/md/S24-CL-C-0053/en).

Le projet nécessite un budget estimé à 600 000 CHF dans le cadre de la feuille de route pour la transformation et du budget associé.

c) Dans sa Résolution 198 (Rév. Bucarest, 2022), intitulée "Autonomisation des jeunes au moyen des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication", la Conférence de plénipotentiaires a chargé le Secrétaire général de continuer de faire en sorte que les préoccupations relatives aux jeunes soient prises en compte dans les programmes de travail, les méthodes de gestion et les activités de développement des ressources humaines de l'UIT. Il est proposé de créer un poste supplémentaire pour le Programme des jeunes administrateurs (YPP) au cours du prochain exercice biennal, avec un budget estimé à 300 000 CHF. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le Document [C24/31](https://www.itu.int/md/S24-CL-C-0031/en).

d) La Conférence de plénipotentiaires (Bucarest, 2022) a chargé le Conseil d'organiser un Forum mondial des politiques de télécommunication/TIC (FMPT) en 2026. Le Secrétariat doit préparer l'édition de 2026 dans les meilleures conditions possibles.

Pour ce faire, et compte tenu de la pratique antérieure, il sera essentiel de compter sur une assistance fournie sous la forme d'un contrat SSA. Le coût de cette assistance est estimé à 80 000 CHF.

Pour fournir un appui financier à la mise en œuvre des points a), b), c) et d) ci-dessus, il est proposé d'affecter un montant de **1 734 000 CHF** provenant des économies réalisées lors des exercices précédents qui n'ont pas été utilisées pour équilibrer l'exécution du budget 2023.

# 4 Fonds pour le développement des technologies de l'information et de la communication (FDTIC)

En ce qui concerne les initiatives régionales, le Fonds pour le développement des technologies de l'information et de la communication ([FDTIC](https://www.itu.int/en/ITU-D/Projects/Pages/ICT-DF.aspx?Status=&Theme=&Region=&Country=&ICTDF=1&Keyword=)), créé en 1997, favorise la mise en œuvre de projets reposant sur des partenariats multi-parties prenantes avec des États Membres et des Membres de Secteur de l'UIT, les secteurs public et privé, des organisations multilatérales, des fondations, des institutions de financement et des organismes de développement.

La Résolution 11 de la Conférence de plénipotentiaires sur les manifestations ITU Telecom a été abrogée par la Conférence de plénipotentiaires de 2022 tenue à Bucarest (PP-22). La PP‑22 a également chargé le Conseil, à sa session ordinaire, de transférer le solde disponible du Fonds de roulement des expositions (EWCF) vers le Fonds pour le développement des TIC (FDTIC), et de charger le Secrétaire général et les Directeurs des Bureaux de continuer de prendre des initiatives pour encourager, renforcer et favoriser la participation des petites et moyennes entreprises (PME) et de toutes les autres parties prenantes aux grandes manifestations et aux principaux forums de l'UIT.

En conséquence, il est demandé au Conseil d'**approuver** le transfert d'un montant de **465 000 CHF** du Fonds EWCF vers le compte de capital FDTIC. Grâce à ce transfert, le solde disponible du Fonds FDTIC s'élèvera à **5 317 000 CHF**. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le Document [C24/34](https://www.itu.int/md/S24-CL-C-0034/en).

Le solde disponible conservé dans le Fonds EWCF sera utilisé pour constituer une provision destinée à couvrir la liquidation de toutes les obligations financières d'ITU Telecom.

# 5 Résumé de la proposition

|  |  |
| --- | --- |
| Affectation prévue des ressources | En milliers CHF |
| Affectation aux travaux faisant suite à la CMR-23 | 1 423 |
| Affectation à la mise en œuvre de la feuille de route pour la transformation et de la feuille de route pour l'amélioration du site web | 1 354 |
| Affectation au Programme YPP | 300 |
| Affectation à la préparation du FMPT-26 | 80 |
| Transfert du Fonds EWCF vers le Fonds FDTIC | 465 |
| **Total** | **3 622** |

Si les résultats de l'AMNT-24 devaient avoir d'autres incidences budgétaires, les ressources supplémentaires nécessaires seraient évaluées et communiquées au Conseil à sa session de 2025 pour examen et suite à donner, s'il y a lieu.

***Annexe: 1***

ANNEXE

PROJET DE NOUVELLE RÉSOLUTION [...]

Affectation des économies réalisées dans le cadre de l'exécution du budget 2023 et affectation du Fonds de roulement des expositions

Le Conseil de l'UIT,

ayant examiné

les économies réalisées dans le cadre de l'exécution du budget 2023 (résultat), qui s'élèvent à 1 423 000 CHF, auxquelles s'ajoute un montant de 1 734 000 CHF au titre des économies des exercices précédents qui n'ont pas été utilisées pour équilibrer l'exécution du budget 2023,

ayant examiné en outre

le solde du Fonds de roulement des expositions (EWCF) et le rapport de la Secrétaire générale sur la situation du Fonds pour le développement des technologies de l'information et de la communication (FDTIC),

décide

d'affecter l'excédent résultant de l'exécution du budget 2023 à la mise en œuvre des décisions de la CMR-23 (1 423 000 CHF), d'affecter les économies provenant des exercices précédents à la mise en œuvre de la feuille de route pour la transformation, y compris la feuille de route pour l'amélioration du site web, au Programme des jeunes administrateurs (YPP) et à la préparation du Forum mondial des politiques de télécommunication/TIC de 2026 (FMPT-26) (1 734 000 CHF), et de transférer un montant de 465 000 CHF du Fonds EWCF vers le Fonds FDTIC.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_